

L'intercommunalité

Communauté de Communes OUEST LIMOUSIN

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Saint-Mathieu fait partie de la Communauté de Communes OUEST LIMOUSIN. Elle est composée de 16 communes regroupant les communautés de communes des Feuillardiers et celle de la Vallée de la Gorre :

La fusion va entraîner un remodelage des compétences de la nouvelle communauté. Ces modifications sont à l'étude.

Les missions de l'ex- Communauté de Communes des Feuillardiers

Elles correspondent à des compétences communales qui lui ont été transférées après délibération des communes. Les Communautés de Communes se caractérisent donc par l'existence de :

Compétences obligatoires

- Développement économique :
- Zone d'activité économique, actions de développement économique, actions sur l'immobilier d'entreprises y compris par le biais d'ateliers relais
- Aménagement de l'espace communautaire :
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, zones d'aménagement concerté, mise en cohérence des documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale), assistance technique pour la mise en place de ces documents dans les communes membres
- Promotion des chemins de randonnées et réalisation d'un topoguide
- Constitution de réserves foncières en vue de la création de zones d'activités industrielles
- Création de Zones de Développement Eolien sur le territoire intercommunal : actions en faveur des parcs éoliens
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences facultatives

- Soutien et mise en place d'une politique à destination de la jeunesse :
- Gériatrie
- Aménagement numérique
- Participation aux actions inscrites dans le contrat de Pays Ouest Limousin.
- Définition, animation et gestion de la lecture publique sur le territoire communautaire :
- Définition et mise en œuvre d'une politique de développement touristique